Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260219-26CM18FEV11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

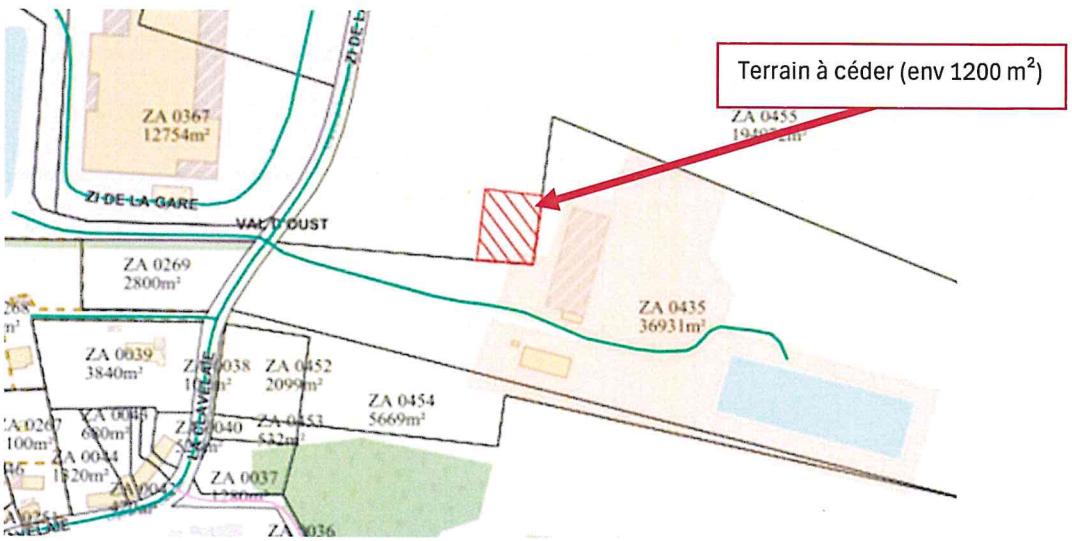
EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 18 février 2026

Convocation : 12 février 2026
L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents (20) : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline – Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.
Pouvoirs (3) : M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.
Absents (4) : M. Alain BIGOT – M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 23
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE
Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_02_011_URBANISME : Cession d'un détachement de 1200 m² de la parcelle cadastrée ZA 455 – La Clavelaie.

Madame le Maire informe le Conseil que par courrier reçu en date du 19 décembre 2025, la société « les Energiculteurs » lui a fait part de son souhait d'acquérir, une portion de 1 200 m² issue de la parcelle communale cadastrée ZA 0455 afin d'y installer un épurateur gaz ainsi qu'un poste d'injection GRDF.



Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260219-26CM18FEV11-DE

Cette acquisition est nécessaire dans le cadre du projet que la société porte à savoir : la valorisation de gaz issu de la méthanisation par injection sur le réseau GRDF.
Vu l'avis rendu par France Domaine en date du 27/01/2026 ;
Considérant que cette cession permettra le développement d'un projet de valorisation de gaz issu de la méthanisation
Il est donc proposé au Conseil de délinéer afin de :

- **VALIDER** la cession amiable de la portion d'environ 1 200 m^2 pour un montant de 0.50€/m^2
- **DIRE** que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- **DESIGNER** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20	Pour : 23	Majorité absolue : 12
Votants : 23	Contre : 0	Suffrages exprimés : 23
	Abstentions : 0	

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la cession amiable de la portion d'environ 1 200 m^2 pour un montant de 0.50€/m^2
- **DIT** que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- **DESIGNE** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le 18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,
Maire

Mairie de Val d'Oust ★ 56 (Morbihan) ★

Madame Charlotte LEGUE,
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication